

Procès-verbal

Séance du 30 mai 2024

L'an 2024 et le 30 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie sous la présidence de DENIAU Joël, Maire.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire, M. SÉNÉCHAUD Lucien et, Mmes HENTZIEN Emilie et VANDEVILLE Christèle, M. SOBALAK Stéphane, Mme BLONDIAU ANTONELLO Angély.

Excusés : Mme BANNIER Sandra a donné pouvoir à Mme HENTZIEN Emilie, M. LEPOITTEVIN Yann a donné pouvoir à M. SÉNÉCHAUD Lucien.

Absente :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 8
- Présents : 6

Date de la convocation : 22/05/2024

Date d'affichage : 22/05/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le :
et publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme BLONDIAU ANTONELLO Angély

SOMMAIRE

Arrêt du procès-verbal du 18 avril 2024

Admission en non-valeur produits irrécouvrables – Budget communal et assainissement

Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37

Questions diverses

Point sur projet de Morandez'vous : travaux restaurant et logement

Elections européennes 2024 : organisation des bureaux

Date du prochain conseil municipal

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 18 avril 2024.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Arrête le procès-verbal du conseil municipal du 18 avril 2024, tel qu'il est transcrit.

Vote du conseil municipal : adopté à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité (pour : 8 contre :0 abstention :0)

Délibération 2024-17 : Admission en non-valeur produits irrécouvrables – Budget communal et assainissement

Après présentation par Monsieur le Maire au Conseil Municipal d'une demande de mise en non-valeur sur le budget communal pour les montants de 42,40 et 22,05 € ainsi que sur le budget assainissement pour un montant de 160,51 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

VOTE ET DECIDE, la mise en non-valeur :

- Sur le budget communal : compte 6541 mandat typé non valeurs et compte 6542 créances éteintes-mandat typé ordinaire pour les montants respectifs de **42,40 € et 22,05 €**.
- Sur le budget assainissement : redevances assainissement restant dues au compte 6541 pour un montant de **160,51 €**.

Vote du conseil municipal : adopté à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2024-18 : Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 6 décembre 2021, modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2022,

Vu la délibération n°2024-04 du SATESE 37, en date du 18 mars 2024, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 29 mars 2024,

Entendu le rapport de M. Deniau,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les modifications statutaires du SATESE 37.

Vote du conseil municipal : adopté à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

Point sur projet de Morandez'vous : travaux restaurant et logement

Elections européennes 2024 : organisation des bureaux

Date du prochain conseil municipal

CONCERNANT le projet de Morandez'vous, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- La démolition de la véranda dans l'arrière-cour (côté est de la maison d'habitation) ;
- La pose d'une nouvelle porte d'entrée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h25.

TABLE RECAPITULATIVE de la séance du 30 mai 2024 par numéro

NUMERO	OBJET
D2024-17	Admission en non-valeur produits irrécouvrables – Budget communal et assainissement
D2024-18	Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37

Signatures

Le Maire
Joël DENIAU

La secrétaire de séance
Mme BLONDIAU ANTONELLO Angély